

### Calendrier

➤ **Secrétariat de l'Union**

Lundi 16 janvier 2017 -14h30

➤ **Commission Exécutive de l'Union**

Lundi 30 janvier 2017 -14h30

➤ **Bureau régional**

URI F.FO

Vendredi 16 décembre 2016

➤ **Protection sociale**

- Conseil CPAM 94

16 décembre à 9h

➤ **Formation syndicale**

**Inscription ouverte pour 2017 avec le site internet [www.fo94.fr](http://www.fo94.fr) dont le calendrier est en ligne comme les inscriptions. / **calendrier ci joint****

Contacts **Philippe PEYSSON** ou **Nathalie**

➤ **Journal FO VAINCRE94**

Notre **journal 122 est paru, exemplaires encore disponibles pour diffusion auprès des adhérents et salariés.**

**Prochaine parution et rédaction vers fev2017.** Articles bienvenus des syndicats à nous faire parvenir assez rapidement .

### Agendas 2017

Matériel confédéral siglé FORCE OUVRIERE disponible dès à présent, à savoir

**agenda confédéral FO - format de poche 1,60 Euros**

**semainier confédéral FO - format a4 12,00 Euros**

**FO94, Courrier de l'Union décembre2016**

Edité le 12 décembre 2016  
UNION DEPARTEMENTALE FO 94

Commission Paritaire  
0320 S 07318

Directeur de la publication  
Marc BONNET

Rédaction : le Secrétariat

Imprimé par nos soins  
(IMP UD FO 94)

Scrutin ouvert sur de nouvelles dates: **30 déc.2016 au 13 janv2017**

Diffusion dans les commerces de proximité sur le val de marne : 15 déc, 19 au 22 décembre, début janvier 2017

**Les militants disponibles sont priés de se manifester afin de constituer des équipes au départ de l'ud à Créteil.**

Les unions locales effectueront également ce travail de sensibilisation sur le périmètre leur incombant de leurs communes.

Site gouvernemental dédié TPE <http://election-tpe.travail.gouv.fr>

### Site internet FO



[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)

**Elections des salariés dans les Très Petites Entreprises/TPE,**

**une info contactez nous: MAIL : [tpe.fo94@orange.fr](mailto:tpe.fo94@orange.fr)**

### COTISATIONS 2016/2017

**Il est rappelé à l'ensemble des structures, la nécessité de régler régulièrement la quote part interprofessionnelle (3.45€ en 2016) à l'Union départementale..**

Après le dernier CCN de sept2016 (quote part conf portée à 1.3€) et le bureau régional du 7 octobre 2016, la Commission Exécutive et le dernier Secrétariat FO94 ont fixé un plancher de 3.50 euros. Ce nouveau taux est retenu pour l'ensemble de la région FO ILE DE FRANCE.

**TAUX 2017 - QUOTE UD/CONF : 3.50 EUROS**

**COMMANDE DE TIMBRES 2017 auprès de Nathalie / imprimé support papier ou logiciel [efo.fr](http://efo.fr) ou par mail [tresorerie.fo94@orange.fr](mailto:tresorerie.fo94@orange.fr)**

ou mail [miriam.fo94@orange.fr](mailto:miriam.fo94@orange.fr) ou [nathalie.fo94@orange.fr](mailto:nathalie.fo94@orange.fr)

### Prud'hommes

Avec la loi **MACRON**, le recours aux prud'hommes a été densifié loin de toute simplification, avec la rédaction d'une requête introductive, des chefs de demande, la communication et la jonction des pièces dès la saisine, les parties à convoquer....

En parallèle des conseillers du salariés dont le renouvellement est prévu fin 2017, la nouveauté est l'instauration d'un **défenseur syndical**, militants agréés et habilités par arrêté du préfet de région, sur instruction de la DIRECCTE et proposition des syndicats.

Pour notre Union départementale FO94, seul notre camarade **Didier CRUSSON** est notre **défenseur syndical** compétent sur les conseils de Créteil et Cours d'appel : contacts :de préférence sur rdv 01 49 80 68 75 mail [didier-crusson.fo94@wanadoo.fr](mailto:didier-crusson.fo94@wanadoo.fr)

En 2017 également verra le jour du **renouvellement des conseillers prud'hommes** sur la base de la représentativité acquise en Mars 2017, un appel à candidature est ouvert de façon à connaître les potentiels militants, après celui des conseillers prud'hommes sortants. Cependant la parité hommes/femmes nous sera imposée.

**Bonnes fêtes de fin d'année et rendez vous en cette nouvelle année 2017**

**NB : les services de l'ud fermeront à 12h, les 23 et 30 decembre2016**

## **Emploi : installation comité départemental ligne 15 sud entreprises/emploi**

Ce **7 décembre 2016**, le Préfet du Val de Marne, T LELEU, en présence du Préfet de Région, JP CARENCO, procédait à l'installation d'un comité départemental de concertation sur la **construction de la ligne 15 sud du Grand Paris Express**.

Au delà de la charte de partenariat co-signé par les acteurs économiques, pouvoirs publics, élus locaux, conseil régional et départemental, EPT, collectivités locales, chambres consulaires et employeurs, ce comité aura un rendez annuel sous forme d'un bilan, et un travail avec 3 groupes de travail - insertion/emploi formation/entreprises animés par les pouvoirs publics ( département , Direccte, Pôle Emploi, CCI et CMA) .

Tout d'abord l'**Union Départementale FO 94** regrette la dispersion des acteurs économiques et sociaux au stade de simples **observateurs** pour les **syndicats**, non pas que nous voulions cogérer ce grand chantier de la ligne 15 sud, mais être reconnus à part entière comme le sont les employeurs medef, cgpme et upa., loin de tomber dans ce vocabulaire de partenaire mais tout simplement être un acteur syndical reconnu.

Par ailleurs au delà des discussions et interventions entendus afin de favoriser l'équivalent de 15.000 emplois par an aux entreprises franciliennes ou françaises, **trois points de vigilance** sont requis pour FO94 et que ceux-ci soient pris en compte :

-les **recours maîtrisés aux travailleurs détachés** avec la sous traitance de la sous traitance !

-le **respect des clauses sociales et clauses d'insertion** dans les appels d'offres des marchés publics et leur suivi au niveau des territoires concernés, la proposition du président C FAVIER du Conseil Départemental de créer un **observatoire** est une opportunité à veiller à leur examen, voire contrôle, comme le CD 94 et les syndicats le demandent depuis longtemps en matière d'aides publiques ou CICE en direction des entreprises ( impact trésorerie, emplois..),

- le respect des **conditions de sécurité et de prévention des accidents du travail en direction des salariés,**

- **la valorisation des embauches et qualifications** attendues en matière de construction, génie civil et travaux publics.

Cela exige une mobilisation des pouvoirs publics, entre autres la DIRECCTE et sa direction du travail avec des moyens sur la période ouverte.

En conclusion, très attendu par les franciliens et les salariés, FO 94 forme le vœu que ce grand chantier de construction du GRAND PARIS EXPRESS et de sa ligne 15 sud tienne les délais sans sa réalisation d'ici 2022, de surcroit crucial en ces temps de saturation routière ou environnementale.

Créteil le 8 décembre 2016

## RESOLUTION

### ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS - 5 DECEMBRE 2016 CRETEIL

Réunis le lundi 5 décembre 2016 à la Maison Départementale des Syndicats de Créteil, les **syndicats FORCE OUVRIERE du Val de Marne** composant l'Union Départementale s'inscrivent pleinement dans les résolutions du 23ème Congrès confédéral de Tours et du 10ème Congrès départemental du 23 juin 2015.

Après le pacte de responsabilité et le CICE, 40 milliards de cadeaux fait aux entreprises mais dans le même temps plus de 35 milliards de fiscalité supplémentaire, le contexte et la situation économique et sociale n'ont point changé ces derniers mois avec un chômage de masse et les dangers de la nouvelle loi TRAVAIL, après les lois Macron et Rebsamen, NOTRE.

#### 1-EMPLOI

Au niveau national comme au niveau départemental, le niveau des demandeurs d'emploi continue sa lente progression depuis 2012 avec plus de haut que de bas ; fin octobre, le département enregistre **117 360 personnes à la recherche d'un emploi toutes catégories confondues** (A-B-C-D-E) avec **+1.9%** en une année.

La **précarité** des chômeurs (activité réduite de -78h) progresse d'autant de **+1.6%**, tout comme les chômeurs non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (stage, formation, maladie, convention de reclassement personnalisé, contrat de transition professionnelle, contrat de sécurisation professionnelle) avec **+16.9%** en un an sans occulter les autres demandeurs d'emploi non tenus à la recherche active d'emploi (contrats aidés) progressant fortement de **+8.2%** en une année- Ce n'est là que le résultat du **traitement social du chômage qui atténue et cache donc la dégradation de l'emploi !**

Aussi les futurs chantiers du **Grand Paris Express** avec la **construction des gares** en Val de Marne doivent apporter création d'emplois, dynamique économique locale, avec un recours maîtrisé aux travailleurs détachés, un barrage au dumping social du moins disant social, mais surtout également dans le respect des règles de sécurité et de prévention des accidents du travail.

Par ailleurs la **loi TRAVAIL** combattue dès le 9 mars cache encore ses méfaits avec la publication des différents décrets que notre Organisation syndicale entend contester car elle le marqueur de la casse du Code du travail avec l'inversion de la hiérarchie des normes. Il en est de même en parallèle avec la territorialisation de l'école qui confère un nouveau pouvoir aux collectivités locales au détriment de l'éducation nationale .

L'assemblée générale des syndicats de l'Union Départementale FO 94 invite l'ensemble des syndicats à faire preuve de vigilance dans les négociations d'entreprise à venir qui ne sauraient bouleverser les accords de branches et conventions collectives nationales.

Malgré les 15 journées de mobilisations, notre opposition à la loi demeure farouche et notre Organisation poursuivra ce combat, exigeant toujours **l'abrogation de cette loi TRAVAIL inacceptable, non négociable ni amendable.**

#### 2-PROTECTION SOCIALE

La **défense de la sécurité sociale** de 1945 est plus que jamais au cœur des solidarités et redistributions des richesses, où les biens portants cotisent en fonction de leurs ressources et les patients reçoivent en fonction de leurs besoins.

La sécurité sociale est une conquête considérable de solidarité et d'égalité ouvert à tous, actifs, retraités et demandeurs d'emploi, biens portants et assurés sociaux. La santé ne saurait être un vecteur des déficits publics car elle n'a pas de prix.

Aujourd'hui certains voudraient en faire un outil comptable dans la maîtrise des dépenses de santé avec le Travail en Réseau de l'Assurance Maladie (TRAM) et une mutualisation des services que dénonce FO94, attaché à un réseau de l'assurance maladie en caisses locales dans leur entière activité et le maintien de l'emploi.

C'est le même principe qui commande la réorganisation de **l'hôpital public** en réseau de GHT, groupements hospitaliers de territoire autour de 3 pôles en val de marne (craintes de fusions d'établissement, mobilité des personnels..) C'est pourquoi FO94 réaffirme son exigence de maintien de tous les hôpitaux publics, de tous les services médicaux et de tous les lits, comme également le maintien du service public des établissements à but non lucratif ( igr villejuif par exemple ) .

C'est enfin la **retraite** où l'on ne cesse d'affoler les compteurs , annuités, âge de départ à la retraite, niveau et âge de retraite complémentaire, notre Organisation syndicale dit stop à toute dégradation et tout allongement, rappelant sa revendication de toujours 37.5 annuités pour tous, privés et publics.

#### 3-SERVICE PUBLIC

De toujours, le service public devient une variable d'ajustement des déficits publics, suppressions de fonctionnaires, productivité, réorganisation du temps de travail...

A Pôle Emploi, la GPEC que l'on tente d'imposer, c'est l'organisation du pillage et la liquidation de l'Assurance chômage et à terme, la mort du service public de l'Emploi.

A l'école avec les rythmes scolaires, avec la réforme des collèges, à l'université avec la fusion avortée de l'UPEC et Marne la Vallée, à l'hôpital public avec les GHT, à La Poste avec la fermeture des petits bureaux de poste en val de marne ou la réorganisation du

courrier (fermeture de la pic Créteil) , aux finances publiques avec les milliers de suppressions d'emploi et la fermeture de sites fortement rejetés en val de marne ce 15 novembre, le service public de proximité est balayé des enjeux économiques et de la recherche d'économies budgétaires ( personnels, locaux, présence territoriale...).

La retenue à la source de l'impôt sur le revenu par le prélèvement direct sur les salaires est un trompe oeil qui supprimera encore des emplois par l'externalisation du recouvrement amiable par l'intermédiaire des entreprises sans apporter de réel confort aux contribuables.

Il en est ainsi du protocole PPCR, (parcours professionnels, carrières et rémunérations) rejeté par une majorité de syndicats mais que le gouvernement s'empresse de décliner faisant croire une pseudo réforme judiciaire. Largement contesté, son abrogation est demandée par notre Organisation syndicale car elle est une machine à faire des économies sur le dos des fonctionnaires.

Enfin l'Organisation Syndicale rappelle la défense indéfectible d'une République, une et indivisible, autour de services publics de proximité et accueil physique en tout point du territoire, sans recherche de lucrativité, avec les moyens de répondre aux besoins de tous les usagers et citoyens, dans le respect du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers des corps.

#### 4-Conclusion

Fort du combat mené contre la loi travail dans l'unité d'action et de mobilisation la plus totale, l'assemblée générale des syndicats de l'Union Départementale FO 94 invite l'ensemble des structures syndicales à développer la syndicalisation et l'adhésion des salariés et fonctionnaires, à même d'infléchir la politique gouvernementale, à même de peser sur les décisions et choix futurs de nos gouvernants.

A ce titre comme en 2012, attaché au syndicalisme libre et indépendant et dans la défense des valeurs républicaines telle la laïcité, l'Union Départementale FO 94 comme d'ailleurs notre Organisation au sens général, n'entend donner aucune consigne de vote direct ou indirect aux échéances politiques à venir, présidentielles ou législatives, laissant libre choix au citoyen. Notre combat est et sera toujours sur le terrain de la classe ouvrière pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Enfin à la veille du scrutin des TPE- 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017-, l'assemblée générale des syndicats de l'Union Départementale FO 94 invite tous les syndicats et les militants FORCE OUVRIERE à se mobiliser pour faire voter FO aux élections dans les très petites entreprises .

**Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat, obtenir en particulier l'abrogation de la loi Travail et faire aboutir les revendications de FORCE OUVRIERE est indispensable et constitue le socle de l'action syndicale. L'Union Départementale FO 94 apporte son soutien à toutes les actions engagées et décidées par ses syndicats FO comme la prochaine action du 7 décembre lors du comité technique ministériel examinant la déclinaison PPCR.**  
Créteil le 5 décembre 2016

#### Loi TRAVAIL vu par J.Claude MAILLY dans son livre : " les apprentis sorciers" Edition les liens qui libèrent



Le secrétaire général de FO rappelle dans son livre les rapports (Institut Montaigne, Terra Nova) qui ont préparé le terrain à l'inversion de la hiérarchie des normes. Pour Jean-Claude Mailly, le premier acte de la loi Travail a lieu le 1er avril 2015, lorsque le Premier ministre commande à Jean-Denis Combexelle un rapport visant à engager une réflexion nouvelle pour élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction de normes sociales.

Cette décentralisation de la négociation au niveau de l'entreprise, mise en œuvre en Grèce, en Espagne ou au Portugal ces dernières années y a conduit à un effondrement du nombre de salariés couverts par des conventions collectives.

Le livre rappelle que cette loi fut aussi une réponse à la Commission européenne, qui recommandait à la France en mai 2015 de faciliter, au niveau des entreprises et des branches, les dérogations aux dispositions juridiques générales.

Dès le 11 janvier 2016, lors d'une rencontre avec Manuel Valls, le secrétaire général de FO rappelle son extrême vigilance sur la hiérarchie des normes et l'articulation des niveaux de négociation. En vain, quelques jours plus tard, lors de la présentation de ses vœux aux forces vives de la nation, c'est le président de la République, qui, sans aucune concertation préalable, annoncera le plafonnement des indemnités prud'homales et l'inversion de la hiérarchie des normes. La confédération devra attendre le 17 février pour apprendre, dans *Le Parisien*, le contenu de la première version de la loi Travail. Pour Jean-Claude Mailly, avec ce pouvoir, c'est le dialogue social version gruyère, avec beaucoup de trous.

**disponible à l'UD créteil : prix public 12.50 €/ prix de vente : 10 euros.**